



La polémique sur la cigarette au lycée relancée

Interdite dans les établissements scolaires, la cigarette pourrait pourtant y faire son grand retour au nom de la sécurité. Aujourd'hui, pour fumer, de nombreux élèves s'agglutinent sur les trottoirs, alors que le risque attentat est élevé. Préoccupante, la question refait surface depuis une réunion interministérielle,

jeudi, entraînant une vive polémique avec les autorités de santé et les associations antitabac. Si rien n'est encore tranché, le ministre de l'Éducation, lui, semble favorable au retour d'espaces fumeurs, selon la libre appréciation des proviseurs.

Le possible retour de la cigarette au lycée crée la polémique

Envisagé pour éviter les attroupements à l'extérieur, il suscite la colère des antitabac.

ANGÉLIQUE NÉGRONI anegroni@lefigaro.fr

SÉCURITÉ Face à la menace terroriste toujours élevée et à l'usage de plus en plus fréquent de voitures-béliers par les terroristes, la question embarrassante est de nouveau posée en France: faut-il accepter de réintroduire la cigarette dans les lycées pour éviter que les jeunes, en s'agglutinant devant leur établissement pour fumer, deviennent les cibles de possibles attaques? Ce sujet épineux, qui dresse aussitôt les tenants de la ligne dure antitabac contre les partisans de positions plus modérées, a été discrètement abordé, jeudi soir, au sein d'une réunion. Des représentants des ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Éducation nationale se sont rassemblés pour évoquer ce risque qui pèse plus que jamais sur les adolescents.

Même si aucune mesure n'a été prise, on indique dans l'entourage du ministre de

l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, qu'il s'agit pour ce dernier « d'une véritable préoccupation ». Des rumeurs persistantes indiquent d'ailleurs que ce dernier serait plutôt favorable à la possibilité de laisser les proviseurs choisir. À ces derniers de décider s'ils continuent religieusement à respecter la loi en maintenant l'interdiction de fumer ou s'ils doivent, au nom de la sécurité, desserrer temporairement l'étau législatif.

Mesures de bon sens

Mais la simple évocation d'une possible atteinte au Code de la santé publique entraîne une levée de boucliers. « Hors de question de réintroduire la cigarette dans les établissements scolaires », s'écrie-t-on dans l'entourage de la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn. « La ministre va bientôt annoncer des mesures de prévention contre le tabac et compte aug-

menter le prix du paquet, ajoute-t-on. Ce serait contre-productif et absurde d'introduire des espaces fumeurs dans les lycées. » Pour maintenir le cap sur une application stricte de la loi, la nouvelle ministre peut compter sur les associations antitabac, véritables vigies qui, au nom de la santé publique, traquent les moindres écarts en France. Les chiffres sont leurs arguments: 80 000 morts chaque année. Face à cette hécatombe, il y a un intérêt vital, selon elles, à ne pas ouvrir une brèche dans ce rempart législatif destiné à protéger les jeunes du tabac. « Si on se met à empêcher les attroupements des élèves, alors empêchons aussi les gens d'aller au cinéma et interdisons toutes les files d'attente dans la rue. Ce n'est pas la solution », tranche Stephen Lequet, directeur des Droits des non-fumeurs (DNF). Pourtant, nombre de proviseurs ont déjà bravé l'interdit. Au lendemain des premiers attentats de 2015

en France, des centaines de responsables ont discrètement fait rentrer leurs élèves pour qu'ils puissent fumer dans l'enceinte du lycée. «*J'ai passé mon année scolaire avec une cour jonchée de mégots, le proviseur refusant de mettre des cendriers par peur de se faire prendre*, relate ainsi Roderick, élève dans un lycée des Hauts-de-Seine. *C'est totalement hypocrite.*» Mais d'autres responsables ont aussi assumé la violation de la loi en prenant des règlements internes. Ceux-là ont fait l'objet de recours et ont été condamnés par la justice, comme ce fut le cas du lycée Paul-La-

pie, à Courbevoie, en juillet 2016. Du coup, d'autres qui avaient mis en place des espaces fumeurs ont arrêté. «*Ma cour est immense et les jeunes pouvaient fumer à l'abri*, raconte Pascal Charpentier, proviseur du lycée du Parc à Lyon. *Mais après les condamnations, les élèves ont été priés de retourner dehors et je leur ai dit de ne pas se rassembler. Une consigne qui n'a pas été respectée.*»

Tous ces frondeurs ont, depuis le début, le soutien du principal syndicat des chefs d'établissement, le SNPDEN. Dès 2016, son secrétaire général, Philippe Tournier, a

clairement demandé la levée de l'interdiction de fumer dans les lycées durant l'état d'urgence. Laisser aujourd'hui les jeunes dans la rue, c'est prendre, selon lui, des risques inconsidérés. «*Ils sont des cibles évidentes et il faut prendre des mesures de bon sens. Je suis effaré de voir que les pouvoirs publics n'osent toujours pas intervenir*», assène-t-il. Avant d'ajouter, par ailleurs, qu'«*on s'est aperçu que les élèves ne fumaient pas davantage avec des espaces fumeurs dans l'enceinte des établissements*». ■



Certains proviseurs de lycée avaient déjà bravé l'interdit au lendemain des premiers attentats de 2015 en France. LAPEYRERE/MAXPPP